

## POUR DÉFENDRE LES RETRAITES : ACTIFS ET RETRAITÉS, MÊME COMBAT!

Juillet 2010

Craignant les luttes de la rentrée, le pouvoir s'efforce de diviser l'opinion pour faire passer son projet de loi de loi de casse du système de retraite. Il joue les salariés du privé contre les fonctionnaires, les fonctionnaires contre les salariés relevant des régimes spéciaux, les jeunes contre les vieux etc. et, en particulier, les retraités contre les actifs

A nouveau, dans son intervention télévisée du 12 juillet, Sarkozy a prétendu que les retraités seraient épargnés, « qu'on ne touchera pas à leur pension de retraite ». Gageons que les retraités ne seront pas naïfs au point de le croire et de tomber dans le piège.

## Le pouvoir d'achat des retraites va continuer à décliner.

Les effets des lois précédentes contre les retraites vont continuer à produire leur effet néfaste. Le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de diminuer.

Depuis la loi Balladur de 1993, les retraites ne sont plus actualisées suivant l'évolution des salaires mais suivant l'indice des prix. Les revalorisations ont de surcroît lieu avec décalage. Chaque année, les retraites perdent de 1 à 2% de pouvoir d'achat par rapport aux salaires. On mesure le décrochage au bout de 10 ou 20 ans.

Le projet de loi du gouvernement ne corrige pas cette situation, au contraire, en n'assurant pas le financement des retraites pour l'avenir.

Les retraités ne sont pas épargnés non plus par les nouvelles ponctions. Même si elles sont habilement séparées du projet de loi sur les retraites.

La suppression progressive, depuis 2010, de la demi-part pour le calcul de l'impôt des personnes seules ayant élevé au moins un enfant, principalement des retraités, va amputer globalement leurs revenus de 1,6 milliard d'euros (voir en lien).

Ce n'est pas tout.

## Si la loi Woerth sur les retraites passe en septembre, les retraités paieront un maximum de CSG en décembre.

Actuellement les retraités imposables s'acquittent

d'une CSG au taux de 6,6%, les retraités non imposables mais redevable de la taxe d'habitation paient 3,8% de CSG, les autres sont exonérés.

Depuis longtemps, le pouvoir a l'intention d'augmenter la CSG des retraités. Le PS l'a également clairement envisagé en avril 2010, directement pour financer les retraites

Plus prudent, afin de ne dresser les retraités contre le lui en même temps que les actifs, le gouvernement veut procéder en deux temps.

En septembre, on ponctionne les salariés actifs. Si ça passe, en décembre, on se retourne sur les retraités **au nom du financement de la « dépendance ».** 

Ainsi un rapport de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, préparant le futur projet de loi du gouvernement sur la perte d'autonomie, prévoit de porter la CSG des retraités imposables à 7,5% (taux pour les actifs) et la CSG de tous les retraités non imposables à 3,8%. De l'ordre de 3 milliards d'euros au total!

Cette perspective est inacceptable. Communistes, nous nous sommes toujours opposés à l'application de la CSG sur les pensions, les retraités ayant déjà cotisé pour leur retraite pendant leur carrière.

Demain, il n'y pas de raison qu'ils paient pour la « dépendance ».

Pour le gouvernement, il s'agit en fait de transférer une partie des dépenses d'assurance maladie et du financement des allocations d'autonomie (APA) sur les retraités. Dans le même temps, il continue à multiplier les exonérations de cotisation patronale et les cadeaux fiscaux au capital et aux plus riches.

## Les retraités ont entièrement intérêt à se battre avec les actifs, à participer massivement aux manifestations à partir du 7 septembre pour les retraites.

En tentant d'opposer les salariés actifs aux salariés retraités, c'est aussi le fondement et l'esprit mêmes de notre système SOLIDAIRE intergénérationnel que le pouvoir veut briser. C'est peut-être la plus importante raison de le combattre ensemble, de gagner le retrait pur et simple du projet Woerth-Sarkozy.